

Coefficients inférieurs au SMIC : rien n'est réglé !

Depuis plusieurs mois les personnels des CE/CCE sont fortement mobilisés sur la question des bas salaires et notamment pour exiger la suppression des coefficients inférieurs au SMIC. Pétitions, rassemblements, AG, grèves ont montré la détermination de ce mouvement unitaire et national.

Malgré cela, le collège employeurs continue à ne pas vouloir réellement négocier. Les propositions de nos employeurs lors de la réunion de la Commission Paritaire du mois de mai sont une véritable provocation :

- La valeur du point est augmentée de 0,6% au 1^{er} février 2005, et de 0,4% au 1^{er} juillet 2005 : on est bien loin des attentes des personnels CE/CCE, quand on sait que l'inflation est supérieure à 2% par an.
- Le coefficient minimum d'embauche de la grille passe d'un coefficient inférieur au SMIC (114)... à un coefficient inférieur au SMIC (119) ! Ce qui ne se traduira, dans la majorité des cas, que par une diminution de l'indemnité compensatrice, et non par une réelle augmentation du salaire perçu.

Tous les représentant(e)s des salariés ont refusé de valider ces pseudo propositions. Le collège employeurs a donc décidé unilatéralement de mettre ces mesures en place : bel exemple de « dialogue social » !

Nos « employeurs-sindicalistes » refusent d'entamer de réelles et véritables négociations pour mettre fin à cette situation scandaleuse qui conduit des centaines de salarié(e)s des CE/CCE de la SNCF à devoir percevoir une indemnité compensatrice pour arriver au SMIC (égal au coefficient 125) , qui n'est pourtant que le minimum légal et non un salaire suffisant. Est-ce normal dans une entreprise qu'on dit « pas comme les autres » ?

Nos « employeurs-sindicalistes » refusent de discuter de l'ensemble de la grille des salaires, dont on sait qu'elle n'est plus adaptée et qu'elle ne permet pas de reconnaître les qualifications et les responsabilités. Ils disent vouloir attendre les mesures décidées par la direction SNCF et le gouvernement : mais pourquoi des syndicalistes, même lorsqu'ils sont employeurs, doivent attendre les décisions de Gallois et de Villepin pour agir ?

Nos employeurs doivent cesser de se comporter comme le gouvernement et rester sourds aux messages lancés par les salarié(e)s. Les revendications des personnels CE/CCE sont légitimes et n'ont rien d'excessives : le collège employeurs doit négocier !

Le mouvement national et unitaire des personnels CE/CCE a permis dans quelques CE, d'obtenir des revalorisations (par exemple à Paris Sud Est, 35 salarié-e-s sur 86 ont eu leur coefficient réévalué). Cela n'a pu se faire que grâce à la mobilisation. Mais pour beaucoup d'entre nous, rien n'a bougé et, surtout, le problème de fond n'est pas réglé. L'ensemble des personnels CE/CCE doit rester mobilisé.

**Ensemble, nous sommes une véritable force.
Oui, dans les CE et au CCE, d'autres choix sont possibles !**